

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/06/2024
- Journal communal
- Proposition signalisation STOP rue du Maréchal
- Arrêté pour le brûlage de déchets verts
- Hébergement du site internet
- Point sur le projet de maison intergénérationnelle
- Questions diverses

Etaient présents : **de Blangie** Christian, **Tricot** Jean-Luc, **Droulers** Christophe, **Berchon** Gérard, **Annaert** Christophe, **Dubas** Patrick, **Rambures** Francis, **Choquet** Sabine, **Lemoine** Céline et **Boulland** Hélène

Absent excusé : **Machado** Sérafim

Absente : **Rousselle** Francine

La séance est ouverte à 18 h 30

Céline LEMOINE est désignée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : nouveau contrat de Monsieur Frédéric Andrieu

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/06/2024

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2024 a été transmis aux élus par mail en date du 03 juillet 2024.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2024.

- Journal communal

Monsieur le Maire donne lecture des comptes-rendus où il était question du journal communal dont la décision de recruter, en 2019, une personne pour son élaboration faute de candidats au sein du Conseil Municipal.

Les deux candidats avaient été reçus par les élus du Conseil Municipal et le choix s'était porté sur Madame Ludivine THIERRY.

Une commission « Communication presse journal internet » a été mise en place.

Madame Lemoine dit ne pas être informée de cette commission.

Le contrat à Durée Déterminée a été établi jusqu'au 31 août 2024. Le renouvellement du contrat étant soumis au contrôle de légalité, le Conseil Municipal s'est prononcé le 27 juin 2024 pour une durée de 1 an.

À la lecture du compte-rendu du 27 juin 2024, Madame Ludivine THIERRY n'a pas souhaité renouveler son contrat au 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire demande quel sera l'avenir du journal communal.

Mme Boulland se propose pour la reprise de l'élaboration de ce dernier.

Les élus penchent pour une distribution en janvier 2025 après les vœux du Maire.

- Proposition signalisation STOP rue du Maréchal

Face aux risques d'accidents, il y a lieu de modifier le régime de priorité au carrefour formé par la Rue du Maréchal, la Rue Lesot et la Rue de Sailly-le-Sec.

Monsieur le Maire propose l'implantation d'un panneau STOP en bas de la Rue du Maréchal au niveau de l'intersection avec la Rue de Sailly-le-Sec. Si cette proposition est validée par le Conseil Municipal, un arrêté PERMANENT de circulation sera pris

VOTE : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'implantation d'un panneau STOP en bas de la Rue du Maréchal à l'intersection avec la Rue de Sailly-le-Sec et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

- Arrêté pour le brûlage de déchets verts

Des soucis de voisinage pour le brûlage de déchets de toutes natures, le plus souvent dans les jardins, sont souvent remontés aux élus.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour la prise d'un arrêté PERMANENT pour interdire le brûlage des déchets à l'air libre ou au moyen d'un incinérateur individuel dans la commune par les particuliers.

En effet, deux déchetteries (Corbie et Villers-Bretonneux) sont ouvertes aux habitants, permettant un accès, tous les jours, y compris le dimanche matin, ce qui permet d'éviter les nuisances pour le voisinage.

VOTE : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la prise d'un arrêté PERMANENT interdisant le brûlage des déchets de toute nature, à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel.

L'arrêté sera affiché dans les panneaux prévus à cet effet et restera consultable en Mairie.

- Hébergement du site internet

Monsieur le Maire présente la proposition de Somme Numérique pour l'hébergement et la maintenance du site internet de la commune. Cette prestation, actuellement effectuée par la Société Ionos ne donne pas entière satisfaction (pas d'interlocuteur, coût annuel exorbitant sans aucune intervention de leur part sur le site)

Pour la prestation d'un site Web simple :

- Accompagnement à la création et reprise des articles existants sur le précédent site : 250 € (payable une seule fois au démarrage)
- Hébergement et maintenance : 30 € FT (contribution annuelle) contre 460 € HT actuellement.

VOTE : A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide de céder la prestation Ionos à Somme Numérique, accepte le règlement des 250 € HT pour la mise en place du nouveau site, accepte la contribution annuelle de 30 € HT pour la maintenance et l'hébergement du nouveau site.

- Point sur le projet de Maison intergénérationnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Permis de construire a été déposé. Les plans de Monsieur Courouble sont présentés lors de la réunion.

Il précise que 2 emprunts sont soldés. Reste celui de la SAPA.

Le coût du projet s'élève à 400 000 € HT

A la demande du Conseil Départemental et du Conseil Régional, les dossiers de subventions seront déposés en décembre 2024.

Point ajouté en début de séance à l'ordre du jour : Nouveau contrat de Monsieur Frédéric Andrieu

Monsieur le maire annonce au Conseil Municipal le retour de Monsieur Michaël Contois à la date du 10 septembre 2024. L'agent a demandé à prendre ses congés payés ce qui mène son retour effectif au 25 novembre 2024.

En attendant, Monsieur le maire propose de recruter Monsieur Frédéric ANDRIEU, qui assure le remplacement de l'agent depuis octobre 2023, pour un Contrat à Durée Déterminé pour accroissement temporaire d'activité du 16 septembre au 24 novembre 2024.

Il sera affecté aux services techniques de la commune.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement d'activité Monsieur Frédéric Andrieu du 16 septembre au 24 novembre 2024.

- Questions diverses

Aucune question diverse

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire – Christian de BLANGIE

